POUR INFORMATION

CE COMMUNIQUE N'EST PAS DESTINÉ À DES PERSONNES AMÉRICAINES (SAUF DANS LES CAS SPÉCIFIÉS CI-DESSOUS) ET NE DOIT PAS ETRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOUT OU EN PARTIE AUX ÉTATS-UNIS OU SUR LE TERRITOIRE DES ETATS UNIES (SAUF DANS LES CAS SPÉCIFIÉS CI-DESSOUS), EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ, OU À TOUTE AUTRE PERSONNE À QUI IL SERAIT ILLÉGAL DE LE FAIRE

Ecobank Transnational Incorporated annonce le lancement d'une émission de titres de premier rang de 5 ans non garantis libellés en dollars américains

Lomé, le 27 septembre 2024 – Ecobank Transnational Incorporated (symbole: ETIT), un groupe bancaire panafricain de premier plan présent dans 35 pays africains et noté B- (stable) par S&P, B- (stable) par Fitch et B3 (négatif) par Moody's, a mandaté Absa, Africa Finance Corporation, African Export-Import Bank, Mashreq et Standard Chartered Bank en tant que co-chefs de file et teneurs de livre conjoints ainsi que Renaissance Capital Africa en tant que conseiller financier pour organiser une session d'information générale avec les investisseurs, ainsi qu'une série de conférences et de réunions d'investisseurs à partir du lundi 30 septembre. Un placement de titres de premier rang de 5 ans non garantis libellés en dollars américains 144A/RegS (les « Titres») sera effectué, sous réserve des conditions du marché. Les titres devraient être notés B- par S&P et B3 par Moody's.

Information importante

Le présent communiqué ne contient pas et ne constitue pas une offre ou la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières à toute personne à l'égard de laquelle une telle offre ou sollicitation est illégale. Les titres visés dans le présent communiqué de presse n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la réglementation au Nigeria, au Ghana et dans l'UEMOA, et ne peuvent être offerts ou vendus dans ces régions.

L'information contenue dans le présent document ne constitue pas une offre de vente ou d'émission, ni une sollicitation d'une offre d'achat, de souscription ou d'acquisition de toute autre manière, les titres mentionnés dans le présent document (les « **Titres** ») dans quelque territoire que ce soit. La distribution de cette communication et d'autres informations en relation avec toute offre des Titres dans certaines juridictions peut être restreinte par la loi et les personnes en possession de cette communication ou d'autres informations mentionnées dans les présentes doivent s'informer et respecter une telle restriction. En particulier, le présent communiqué et ces autres informations ne sont pas destinés à être publiés ou distribués, directement ou indirectement, en tout ou en partie, à des Personnes Américaines (telles que définies ci-dessous) (sauf dans les cas spécifiés ci-dessous) ou aux États-Unis (sauf dans les cas spécifiés ci-dessous), en Australie, au Canada ou au Japon, ou de toute autre juridiction où, ou à toute autre personne à qui, Il serait illégal de le faire. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières d'un tel territoire.

Le présent communiqué est une publicité et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 car il est basé sur le droit interne du Royaume-Uni en vertu de la loi de 2018 sur le retrait de l'Union européenne (le « **Règlement sur les prospectus du Royaume-Uni** »). Un prospectus préparé conformément au règlement britannique sur les prospectus est destiné à être publié sur le site Internet de l'émetteur. Les investisseurs ne doivent souscrire aux obligations que sur la base des informations contenues dans le prospectus

Ecobank Transnational Incorporated
2365 Boulevard du Mono
B.P. 3261
Lomé – Togo

Tél: (228) 22 21 03 03 / 22 21 31 68
Fax: (228) 22 21 51 19
Email: info@ecobank.com
Web: ecobank.com

MiFIR UK – professionnels/ECP uniquement - Le marché cible (gouvernance des produits MiFIR au Royaume-Uni) est constitué uniquement de contreparties éligibles et de clients professionnels (tous les canaux de distribution).

Cette communication n'est distribuée et ne s'adresse qu'à (i) des personnes qui se trouvent en dehors du Royaume-Uni, ou (ii) des professionnels de l'investissement relevant de l'article 19(5) de l'ordonnance de 2005 sur les services et marchés financiers (promotion financière) (l'**« Ordonnance** »), ou (iii) des entités fortunées et d'autres personnes à qui elle peut légalement être communiquée, relevant de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, ou (iv) d'autres personnes à qui il peut légalement être communiqué (toutes ces personnes (i) à (iv) étant collectivement dénommées « **Personnes Habilitées** »). Toute activité d'investissement à laquelle cette communication peut se rapporter n'est accessible qu'aux personnes concernées, et toute invitation, offre ou accord à s'engager dans une telle activité d'investissement ne sera engagé qu'avec celles-ci. Toute personne qui n'est pas une personne concernée ne doit pas agir ou se fier à cette communication ou à son contenu.

Les Titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu du Securities Act of 1933 des États-Unis, tel que modifié (la « **Securities Act »),** ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État ou d'une autre juridiction des États-Unis, et ne peuvent être offerts, vendus, revendus, mis en gage, livrés ou transférés, directement ou indirectement, aux États-Unis ou sur le territoire des États-Unis ou à, ou pour le compte ou au profit de « Personnes Américaines» telles que définies dans le Règlement S du Securities Act (« **Personnes Américaines**»), sauf en vertu d'une dispense ou dans le cadre d'une transaction non assujettie aux exigences d'enregistrement de la Securities Act et en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables d'un État ou d'une autre juridiction des États-Unis. Aux États-Unis, l'offre n'est faite qu'à des « acheteurs institutionnels qualifiés » tels que définis dans la règle 144A de la Securities Act ou dans le cadre d'une autre dispense disponible des exigences d'enregistrement de la Securities Act, ou dans le cadre d'une transaction non assujettie à celles-ci. En dehors des États-Unis, l'offre est faite à des personnes autres que des **Personnes Américaines** conformément au règlement S du Securities Act que les vendeurs ou l'émetteur des valeurs mobilières peuvent se prévaloir de la dispense des exigences d'inscription de la Loi sur les valeurs mobilières prévue par la règle 144A de la Loi sur les valeurs mobilières ou d'une autre dispense d'inscription disponible. Il n'y a pas eu et il n'y aura pas d'appel public à l'épargne des Titres aux États-Unis.

Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de détention de titres et peut faire l'objet d'une révision, d'une suspension ou d'un retrait à tout moment par l'organisme de notation qui l'a attribuée. Des notations similaires pour différents types d'émetteurs et pour différents types de billets ne signifient pas nécessairement la même chose. L'importance de chaque notation doit être analysée indépendamment de toute autre notation.

Madibinet Cissé
Secrétaire général

ECOBANK
Ecobank
The Pan African Bank
TRANSNATIONAL INCORPOATED